



MÉTHODOLOGIE DU BILAN DE COMPÉTENCES

Ensemble, donnons du sens à votre parcours et construisons un projet professionnel qui vous ressemble.

QUEL EST L'OBJECTIF DU BILAN DE COMPÉTENCES ?

Faire un bilan de compétences, c'est prendre un temps structuré pour avancer concrètement dans votre vie professionnelle.

Nous vous accompagnons pour prendre du recul sur votre parcours et transformer vos questionnements en un projet professionnel clair et concret.

Le bilan de compétences vous permet de :

- mieux comprendre ce qui vous motive réellement
- identifier vos compétences et vos atouts
- donner du sens à votre parcours
- définir un projet professionnel cohérent, réaliste qui vous convient
- construire un plan d'action concret pour avancer sereinement

L'objectif est simple : **vous aider à passer d'une réflexion parfois floue à des décisions alignées et assumées.**

À QUI S'ADRESSE CET ACCOMPAGNEMENT ?

Ce bilan de compétences est conçu pour les personnes qui :

- ressentent le besoin de faire le point
- envisagent une évolution ou une reconversion
- se questionnent sur leur avenir professionnel
- souhaitent sécuriser un projet déjà en réflexion
- traversent une période de transition professionnelle

Vous pouvez en bénéficier quel que soit votre statut (agent.e de la fonction publique, salarié.e du secteur privé, indépendant.e, demandeur d'emploi ...). Le bilan de compétences est accessible à toutes et à tous.

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne souhaitant faire le point sur son parcours professionnel, quel que soit son statut. Aucun diplôme ni qualification spécifique n'est requis. Les possibilités de financement dépendent de votre situation et du dispositif mobilisé.



ORGANISATION ET DURÉE DU BILAN :

La durée de votre bilan est définie selon vos besoins, dans la limite de 24 heures. Réparties sur 3 à 16 semaines, les séances vous permettent de prendre du recul, d'approfondir votre réflexion et de faire progresser votre projet.

Nous construisons ensemble un calendrier qui tient compte de vos disponibilités et de vos engagements professionnels et personnels, pour vous permettre de vous consacrer pleinement à votre démarche. L'accompagnement peut se dérouler :

- **en présentiel**
- **entièrement à distance**
- **ou en format mixte (présentiel et distanciel)**

Tous les outils et supports utilisés sont entièrement accessibles à distance, vous garantissant une expérience fluide et efficace, quel que soit le format choisi.

Le bilan peut généralement débuter dans un délai d'une à quatre semaines après la réalisation de l'entretien préalable, sous réserve des disponibilités et de la finalisation des démarches d'inscription et de financement. Le démarrage intervient dans le respect des délais de rétractation applicables.

Pour un financement via Mon Compte Formation, un délai minimum de 11 jours ouvrés doit être respecté entre l'envoi de la proposition de commande et le début du bilan. Une date plus tardive peut être convenue selon vos besoins.

Nous vous invitons à nous contacter pour en discuter : nous identifierons ensemble la solution la plus adaptée à votre situation.

COMMENT SE DÉROULE CONCRÈTEMENT VOTRE ACCOMPAGNEMENT ?

Prenons 45 minutes pour parler de vous, de vos attentes et de vos envies d'évolution. Sur rendez-vous et sans engagement, cet échange permet de vérifier que le bilan répond à vos besoins et de construire ensemble un accompagnement adapté à votre situation : formule, rythme, modalités et éventuels aménagements.

- **faire le point sur votre situation actuelle** : comprendre où vous en êtes et ce qui vous amène à envisager un bilan.
- **répondre à toutes vos questions** : fonctionnement, déroulement, financement, méthode... tout peut être abordé librement.
- **vérifier si cet accompagnement est bien adapté à votre besoin** : nous nous assurons ensemble que le bilan est la bonne étape pour vous, au bon moment.

Cet échange est avant tout un temps pour vous, pour clarifier vos attentes et commencer à envisager votre avenir professionnel avec plus de recul et de sérénité.

Si vous souhaitez poursuivre, l'inscription est finalisée après signature des documents contractuels et confirmation du financement, le cas échéant.

Nous définissons ensemble le calendrier des séances, dans le respect des délais applicables.



Votre bilan s'organise ensuite en trois phases complémentaires.

1. PHASE PRÉLIMINAIRE :

Nous approfondissons votre demande pour construire un accompagnement adapté à votre situation et à vos attentes.

- Analyser votre situation professionnelle, vos besoins et les raisons qui motivent votre démarche ;
- Clarifier vos attentes et définir les objectifs personnalisés de votre bilan ;
- Déterminer le format d'accompagnement le plus adapté à votre situation ;
- Définir ensemble les modalités de votre bilan : rythme des séances, méthodes, outils et éventuels aménagements.

2. PHASE D'INVESTIGATION :

Nous explorons votre parcours, vos ressources et vos aspirations pour construire un projet professionnel cohérent et en vérifier la pertinence.

- Analyser votre parcours et les expériences significatives de votre vie professionnelle et personnelle ;
- Identifier vos compétences, vos aptitudes et les ressources que vous pouvez mobiliser dans un nouveau contexte ;
- Mettre en lumière vos motivations, vos valeurs et vos centres d'intérêt professionnels ;
- Préciser vos priorités et prendre en compte vos contraintes personnelles et professionnelles ;
- Explorer des pistes d'évolution, de reconversion ou de formation ;
- Confronter ces pistes aux réalités des métiers et du marché de l'emploi, à travers des recherches et des enquêtes métiers adaptées à votre projet ;
- Construire votre projet professionnel, en vérifier la pertinence et élaborer une ou plusieurs alternatives si nécessaire.

Nous avançons progressivement, avec des outils adaptés à votre profil (questionnaires, exercices, échanges approfondis, tests de personnalité...).

3. PHASE DE CONCLUSION :

Au cours d'entretiens personnalisés, nous consolidons votre projet et définissons les étapes nécessaires à sa mise en œuvre.

- Vous approprier les résultats de l'investigation et identifier vos principaux atouts au regard du projet retenu ;
- Formaliser votre projet professionnel et, le cas échéant, votre projet de formation ;
- Recenser les conditions et les moyens favorisant sa réalisation : compétences à développer, ressources, interlocuteurs et financements à mobiliser ;
- Construire un plan d'action précisant les démarches, les priorités et les échéances ;
- Faire le point sur l'atteinte des objectifs définis au début du bilan ;
- Vous remettre et commenter un document de synthèse personnalisé et confidentiel ;
- Prévoir la possibilité d'un entretien de suivi pour faire le point sur vos avancées et les éventuelles difficultés rencontrées.



Vous repartez avec une vision claire de vos ressources, un projet professionnel structuré et un plan d'action pour avancer sereinement et en autonomie.

Le bilan de compétences est une démarche d'accompagnement à la définition de votre projet professionnel. Il ne délivre ni diplôme ni certification professionnelle. À son terme, un document de synthèse personnalisé et confidentiel vous est remis.

NOS FORMULES ET TARIFS :

Nous vous proposons deux formats d'accompagnement, en fonction de votre besoin, de votre niveau de réflexion et de la profondeur de travail souhaitée.

Bilan Essentiel 1 600 € TTC 18 heures pour clarifier votre projet et préparer la suite Vous souhaitez évoluer sans savoir encore vers quoi vous tourner, ou approfondir une première idée ? Cet accompagnement vous aide à mieux connaître vos ressources, à explorer vos possibilités et à construire un projet adapté à votre situation. Ensemble, nous travaillons pour : • Identifier vos compétences, vos atouts et vos motivations • Clarifier vos priorités et explorer les pistes qui vous correspondent • Vérifier la pertinence de votre projet au regard de votre situation et des réalités professionnelles • Définir un plan d'action concret pour avancer Un accompagnement ciblé et personnalisé pour éclairer vos choix et donner une direction à votre parcours.	Bilan Premium 2 300 € TTC 24 heures pour approfondir votre réflexion et consolider votre projet Vous envisagez plusieurs voies, ressentez le besoin de mieux comprendre vos aspirations ou traversez une transition qui demande davantage de recul ? Cette formule vous donne plus de temps pour explorer vos possibilités et mûrir vos décisions. En complément du travail mené dans la formule Essentiel, les six heures supplémentaires permettent de : • Approfondir vos motivations, vos valeurs et vos critères de choix • Explorer et comparer plus largement les pistes envisagées • Travailler sur les freins qui compliquent vos décisions • Approfondir les recherches et les enquêtes utiles à la validation de votre projet Un accompagnement plus approfondi pour prendre le temps de choisir et préparer votre évolution avec confiance.
--	--

Selon votre situation, le bilan peut être financé personnellement ou pris en charge par votre employeur ou un organisme financeur, sous réserve d'éligibilité et de son accord. Nous vous accompagnons dans l'identification des solutions adaptées à votre situation.

Le bilan peut également être financé par vos droits CPF, dans la limite de 1 600 €, sous réserve de votre éligibilité et du solde disponible. Un financement complémentaire peut être nécessaire.



En cas de financement personnel ou de reste à charge important, un paiement en plusieurs fois peut être proposé pour les sommes réglées directement à MD CONSEIL RH, selon des modalités convenues ensemble avant l'inscription.

Une participation forfaitaire de 150 € s'applique lors de la mobilisation du CPF, sauf exonération prévue par la réglementation. Ce montant est fixé par le décret n° 2026-234 du 30 mars 2026.

La mobilisation du CPF est soumise à conditions, notamment ne pas avoir bénéficié, au cours des cinq années précédant votre demande, d'un financement de bilan de compétences par l'un des organismes visés par la réglementation. Consultez les [conditions détaillées sur Mon Compte Formation](#).

POURQUOI CHOISIR UN BILAN DE COMPÉTENCES AVEC MD CONSEIL RH ?

Nous vous proposons un accompagnement qui va au-delà d'un simple diagnostic professionnel. L'objectif est de vous aider à retrouver de la clarté, du sens et de la confiance dans vos choix d'évolution.

Nous vous proposons un cadre à la fois solide et rassurant, avec :

- **une approche 100 % humaine et individualisée** : chaque parcours est unique, votre accompagnement l'est aussi. Nous nous adaptons à votre rythme, à votre situation et à vos questionnements, sans modèle standardisé.
- **une réelle écoute de votre situation** : nous prenons le temps de comprendre votre parcours dans sa globalité, vos expériences, vos réussites comme vos doutes, pour construire un accompagnement juste et pertinent.
- **un respect strict de la confidentialité** : l'ensemble des échanges et des éléments partagés dans le cadre du bilan sont strictement confidentiels, dans un cadre sécurisé et professionnel.
- **une méthodologie claire pour avancer concrètement et sereinement** : vous n'êtes jamais seul.e face à vos réflexions. Chaque étape est guidée, progressive et orientée vers des résultats tangibles.
- **un suivi régulier de votre progression** : nous veillons à la réalisation des séances prévues et au respect du calendrier convenu. Un bilan à mi-parcours permet de faire le point sur vos avancées au regard des objectifs définis et d'ajuster l'accompagnement si nécessaire.
- **un accompagnement bienveillant orienté vers la prise de décision et l'action** : l'objectif n'est pas seulement de réfléchir, mais de vous aider à décider et à passer à l'action avec confiance.
- **un suivi post-bilan pour ancrer le changement** : nous restons disponibles après le bilan pour soutenir vos premières démarches. Un entretien de suivi est organisé six mois après la fin de votre accompagnement pour faire le point sur vos avancées, identifier les éventuelles difficultés et ajuster votre plan d'action si nécessaire.



ACCESSIBILITÉ :

Nos bilans de compétences sont conçus pour proposer un accompagnement individualisé, adapté aux besoins et à la situation de chaque bénéficiaire.

Lorsque des besoins d'aménagement sont identifiés, qu'ils concernent les outils, les supports, le rythme des séances ou les conditions matérielles et techniques, un échange préalable à l'inscription permet d'étudier les modalités les plus appropriées.

Une attention particulière est portée à l'accessibilité des bilans de compétences aux personnes en situation de handicap. La référente handicap est disponible pour échanger en toute confidentialité, identifier les adaptations envisageables et, si nécessaire, mobiliser des ressources ou des interlocuteurs spécialisés.

Référente handicap : Mariama DIALLO, Contact : mdiallo.conseil@gmail.com

CADRE LÉGAL :

Le bilan de compétences est encadré par les articles L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail. Réalisé avec le consentement du bénéficiaire, il permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Sa durée ne peut excéder 24 heures. Il comprend trois phases :

- **Une phase préliminaire** pour analyser la demande et les besoins du bénéficiaire, déterminer le format adapté à sa situation et définir ensemble les modalités de déroulement du bilan.
- **Une phase d'investigation** pour construire son projet professionnel et en vérifier la pertinence, ou élaborer une ou plusieurs alternatives.
- **Une phase de conclusions**, menée au cours d'entretiens personnalisés, pour s'approprier les résultats de l'investigation, identifier les conditions et les moyens favorisant la réalisation du projet et en définir les principales étapes, avec la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi.

Le bénéficiaire reçoit les résultats détaillés de son bilan et un document de synthèse. Ces éléments sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à un tiers sans son accord. À sa demande, la synthèse peut être transmise à son conseiller en évolution professionnelle. Les professionnels chargés de réaliser et de détenir les bilans sont soumis au secret professionnel dans les conditions prévues par la loi.